

QUELQUES NOTIONS :

Cas suspect ou possible : toute personne ayant ou non été en contact à risque avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes, présentant des signes cliniques évocateurs de COVID-19 et en attente d'un test de dépistage.

Cas probable : toute personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 ou des signes visibles en radiologie.

Cas confirmé ou avéré : toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat positif au COVID-19, obtenu par test RT-PCR, RT-LAMP, par test antigénique ou sérologique.

Cas contact à risque : La personne contact à risque est une personne exposée au COVID-19 en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :

- Ayant partagé le **même lieu de vie** que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un **contact direct** avec un cas, **en face à face, à moins d'1 mètre**, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- Ayant prodigué ou reçu des **actes d'hygiène ou de soins** ;
- Ayant partagé un **espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) **pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h** avec un cas ou, étant resté en **face à face** avec un cas durant plusieurs épisodes de **toux ou d'éternuement**.

Cas contact à risque négligeable :

- tout contact qui se fait avec des **mesures de protection efficaces** pendant toute la durée du contact :
 - présence d'hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ;
 - **port de masque** chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu catégorie 1 fabriqué selon la norme AFNOR ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction Générale de l'Armement, porté **par le cas ou le contact** ;
 - **port de masque** grand public en tissu de catégorie 2 ou pour lequel la catégorie AFNOR n'est pas connue, porté **par le cas et le contact** ;
- toutes les autres situations de contact... Exemple : le fait de croiser des personnes dans l'espace public de manière fugace n'est pas considéré comme un cas contact à risque.
- toutes personnes ayant un antécédent d'infection par le COVID-19 confirmé par test RT PCR ou RT LAMP, test antigénique ou sérologique datant de moins de 2 mois.

Nota : Ces définitions ne s'appliquent pas :

- à l'évaluation des contacts à risque d'un professionnel de santé hospitalier survenus dans un contexte de soins, pour lequel une évaluation spécifique doit être réalisée par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène.
- à l'évaluation des contacts à risque dans le milieu scolaire. (Cf. Protocole Sanitaire de l'Education Nationale et des avis du HCSP)

Contact Tracing : identification des « personnes contacts à risque » d'un cas confirmé ou probable et son testing. Il existe trois niveaux :

- **1^{er} niveau :** le médecin traitant qui prend en charge le cas est le premier maillon de la chaîne
- **2^{ème} niveau :** la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **3^{ème} niveau :** l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les situations complexes (cas confirmés dans certains milieux comme les écoles, les établissements de santé ou médico-sociaux, etc.) ou encore les regroupements de cas dans une collectivité (cluster).

QUELQUES NOTIONS :

Cluster : survenue d'au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement de personnes, qu'ils se connaissent ou non.